

Fondation pour l'accueil des enfants de Blonay – Saint-Légier

Rte du Village 45 - Case postale 222 - 1807 Blonay - Tél. 021 564 03 70 - info@rebsl.ch - www.rebsl.ch

Renouvellement de placement 2025-2026

Accueil parascolaire collectif

ENFANT					
Nom et prénom :		_ Deg	ré scolaire à la ı	entrée :	
Adresse :		_ Loca	alité :		
PARENT·S vivant au même lieu de	résidence que l'enfa	ant et son év	entuel·le parte	naire	
Nom et prénom :					
Nom et prénom :					
L'enfant est actuellement accueil	li dans la ou les str	ructure·s : _			
Les parents notent ci-dessous le document dûment daté et signé, par poste.					
Lieu de	e scolarisat	ion à la	a rentrée	:	
☐ Blonay	☐ St-	Légier] ne sa	it pas *
* Dès le lieu de scolarisation di info@rebsl.ch. En cas d'attribution parents d'annuler le contrat de pla	on des places à Bl	onay <u>ET</u> à S	St-Légier, il est	de la respo	
□ 1P - 4P	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
accueil du matin de 7h à 8h30 accueil du matin de 8h30 à 12h	Ц	Ш	∐ □ 1P	Ш	Ш
accueil de midi de 12h à 13h30					
accueil de l'apm de 13h30 à 15h	☐ 1P	☐ 2P	П	□ 1P	□ 1P
accueil de l'apm de 15h à 18h30			Ш		
□ 5P - 8P	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
accueil du matin de 7h à 8h30					
accueil de midi de 12h à 13h30	Ц	Ш		Ш	Ш
accueil de l'apm de 13h30 à 15h accueil de l'apm de 15h à 18h30					
□ 9S - 11S	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
accueil de midi de 12h à 13h30					
1	_				

Dans la mesure des disponibilités, une confirmation de placement parviendra aux parents fin juin. Sans demande de modification jusqu'au 31 juillet 2025, les placements demandés et confirmés seront facturés dès le 1^{er} août 2025.

Aucune modification de placement ne peut être prise en compte durant les trois premiers mois du contrat, sauf pour des raisons liées à l'organisation scolaire et sur présentation d'un justificatif, qui doit être transmis au bureau de la Fondation dans un délai de 2 semaines après la demande de modification.

Par année scolaire et par contrat de placement, seules deux modifications de placement peuvent être accordées.

Délai de retour du dossier <u>COMPLET</u> (renouvellement de placement, informations personnelles et financières, annexes) : <u>9 avril 2025</u>

Par leur signature ci-dessous, les parents déclarent avoir pris connaissance du règlement du réseau REBSL et connaissent le tarif des prestations d'accueil qu'ils requièrent. Les parents s'engagent à régler et se reconnaissent débiteurs des factures qui découlent des prestations d'accueil demandées et confirmées. Le paiement des prestations d'accueil intervient selon modalités et délais indiqués dans les factures. La présente a valeur de reconnaissance de dette au sens de l'art. 82 de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite.

En principe, la demande de placement est signée par le·s détenteur·s de l'autorité parentale.

Dat	e : Signature manuscrite (ou numérique) des parents :
	et
A nn □	exes obligatoires (excepté pour les 9S - 11S) : document « informations personnelles et financières » du parent 1 (intégralement complété et signé par l'employeur et le parent)
	justificatif récent du revenu du parent 1
	document « informations personnelles et financières » du parent 2 (intégralement complété et signé par l'employeur et le parent)
	justificatif récent du revenu du parent 2
	tout autre justificatif nécessaire au calcul du revenu (par ex. pension alimentaire versée ou reçue, rente, revenu immobilier, etc.)
Ann	exe facultative :
	pour les futurs 1P, document « demande de prestations supplémentaires durant la 1ère semaine de la rentrée », si nécessaire